



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Affaire suivie par

Paris, le
Réf. :

16 SEP. 2021

Maître,

Par courrier reçu le 7 juillet 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 31 mai et 1^{er} juin 2020 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Toutefois, les catégories de son permis apparaissant à l'état « suspendu », il appartient à votre client de prendre contact dans les plus brefs délais avec les services préfectoraux de son lieu de résidence afin de procéder à la mise à jour de son dossier.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation
la cheffe du bureau national des droits à conduire
du bureau national des droits à conduire.